

Québec, le 26 octobre 2007

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement du Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Le Comité d'hémovigilance du Québec constate que l'application de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (loi 142) et du règlement de l'équité salariale a des conséquences néfastes sur la sécurité transfusionnelle.

En effet, dorénavant, la formation des infirmières bachelières qui sont chargées cliniques de sécurité transfusionnelle n'est plus reconnue dans l'échelle salariale. De plus, les infirmières chargées cliniques de sécurité transfusionnelle, qu'elles aient un diplôme technique ou universitaire, sont désormais affiliées au syndicat des technologistes de laboratoire. De ce fait, elles n'ont plus accès aux autres postes d'infirmière dans l'établissement. Ces conditions font en sorte qu'il sera dorénavant difficile de retenir une infirmière dans le poste de chargé de sécurité transfusionnelle et que des problèmes à l'embauche pour remplacer celles qui quitteront risquent de se poser.

Sur le plan de la sécurité transfusionnelle, les rôles et mandats de la technologiste de laboratoire et de l'infirmière se complètent. En effet, alors que le principal champ d'action de la technologiste de laboratoire est la banque de sang et son personnel, celui de l'infirmière est l'unité de soins et le personnel soignant. Ainsi, le Comité trouve qu'il est important de pouvoir conserver l'expertise de ces deux professions au sein de l'équipe de médecine transfusionnelle et recommande que toutes les mesures possibles soient prises à cet effet.

Nous demeurons disponibles pour vous fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait vous être utile et nous espérons que cette recommandation vous aidera à assurer à la population québécoise l'accès à des soins en médecine transfusionnelle les plus sécuritaires possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Daniel Tremblay
Président du Comité d'hémovigilance du Québec